



**POSTAUX
DE PARIS**

Fédération Nationale des Salariés du Secteur des Activités Postales et de Télécommunications
SYNDICAT DES SERVICES POSTAUX DE PARIS - 67 rue de Turbigo - 75139 PARIS CEDEX 03
CCP PARIS 14 569-53 A - Téléphone : 01 48 87 68 15 - Télécopie : 01 42 74 66 27
Site - www.cgt-postaux.fr - E.mail : cgt.postaux@wanadoo.fr

Paris, le 13 Septembre 2010



REFUSONS LE COUP DE FORCE SUR NOS RETRAITES

VERS UN IMMENSE 23 SEPTEMBRE

7 SEPTEMBRE : 2 735 000 MANIFESTANTS DANS TOUTE LA FRANCE

A Paris, 270 000 personnes ont défilé pendant six heures de la République à la Nation. Un cortège dense et dynamique, multiprofessionnel et coloré représentant le secteur public et le secteur privé, s'est déployé derrière la banderole de l'Union départementale CGT de Paris.

Après cette puissante mobilisation, une seule alternative : POURSUIVRE !

- ➔ **POUR REFUSER UNE REFORME INIQUE**
- ➔ **POUR IMPOSER D'AUTRES SOLUTIONS**

Aujourd'hui, le gouvernement prétend qu'il ne cédera pas sur l'essentiel. Pour lui et le MEDEF, l'essentiel est de FAIRE PAYER LA REFORME AUX SEULS SALARIÉS SANS METTRE A CONTRIBUTION LE CAPITAL POUR DEVELOPPER L'EMPLOI NON PRECAIRE, AUGMENTER LES SALAIRES ET PERMETTRE AINSI UN PARTAGE DES RICHESSES CAPABLE DE FINANCER LA PROTECTION SOCIALE.

LES PROCHAINES MOBILISATIONS :

**MERCREDI 15 SEPTEMBRE, A PARIS,
A L'APPEL DES SYNDICATS CGT, CFDT, CFTC,
CGC, FSU, SOLIDAIRES, UNSA
RASSEMBLEMENT A 12H30 PLACE
DE LA CONCORDE
DEVANT L'ASSEMBLEE NATIONALE**

JEUDI 23 SEPTEMBRE, avant le débat au Sénat, grande journée unitaire de grèves et de manifestations dans le pays, à l'appel de toutes les organisations syndicales.

La CGT appelle les salariés, les retraités, les chômeurs, à s'engager une nouvelle fois dans la lutte ou à y entrer.

C'est l'unique moyen de gagner !

**PARTOUT, DANS CHAQUE PROFESSION, DANS CHAQUE
ARRONDISSEMENT, CHAQUE ENTREPRISE, DANS L'UNITÉ
MULTIPLIONS LES INITIATIVES, DEPLOYONS
TOUS LES MOYENS POSSIBLES DE COMMUNICATION POUR REUSSIR
CES NOUVELLES JOURNÉES.**

**POUR UNE RETRAITE A 60 ANS MAXIMUM
UNE PENSION À HAUTEUR DE 75 % DU SALAIRE D'ACTIVITÉ
PAS DE RETRAITE INFÉRIEUR AU SMIC**

**RIEN N'EST JOUÉ
LUTTONS JUSQU'À LA VICTOIRE !**